



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

SESSION
DU 19 JUILLET 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|------------------|
| <u>Nombre et composition des commissions thématiques et territoriales</u> | <u>3</u> |
| <u>Adoption du règlement intérieur du conseil départemental</u> | <u>8</u> |
| <u>Composition et moyens des groupes politiques</u> | <u>8</u> |
| <u>Conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental - Indemnités de fonction</u> | <u>11</u> |
| <u>Conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental - Droit à la formation</u> | <u>13</u> |
| <u>Indemnités de déplacement et mandats spéciaux des conseillers départementaux</u> | <u>14</u> |
| <u>Election des membres de la commission d'appels d'offres (CAO)</u> | <u>14</u> |
| <u>Adoption du règlement de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Meurthe-et-Moselle</u> | <u>15</u> |
| <u>Election des représentants du conseil départemental au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)</u> | <u>16</u> |
| <u>Désignation au conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH)</u> | <u>18</u> |

N° 2021-349 - Nombre et composition des commissions thématiques et territoriales

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3121-22 et L.3122-5,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- décide de fixer à cinq le nombre de ses commissions thématiques,
- détermine leurs compétences respectives et fixe le nombre de leurs membres de la manière suivante :
- ❖ Commission "Solidarités" composée de 10 membres, et ayant compétence en matière de :
 - Personnes âgées
 - Personnes handicapées
 - Développement social
 - Action sociale
 - Santé
 - Enfance
 - Protection maternelle et infantile
 - Prévention spécialisée
 - Insertion
 - Moyens communs du travail social
 - Transport scolaire élèves handicapés
- ❖ Commission "Jeunesse, Education et Culture" composée de 8 membres, et ayant compétence en matière de :
 - Education
 - Collèges et vie scolaire
 - Culture
 - Sports
 - Citoyenneté
 - Education populaire
 - Université, recherche et vie étudiante
- ❖ Commission "Territoires et Citoyens" composée de 10 membres, et ayant compétence en matière de :
 - Développement territorial
 - Après-mines
 - Stratégies d'aménagement du territoire
 - Partenariat avec les communes et intercommunalité, politique de la ville, bourgs-centres

- Espaces naturels sensibles
- Urbanisme
- Infrastructures routières et mobilités
- Hauts débits
- Aménagement foncier
- Assainissement, eau
- Habitat - logement
- Itinéraires de randonnée
- Transition écologique
- Participation citoyenne
- Devoir de mémoire

❖ Commission "Développement et Attractivité" composée de 9 membres, et ayant compétence en matière de :

- Économie sociale et solidaire
- Artisanat et commerce
- Tourisme
- Site de Sion
- Agriculture et forêts
- Affaires européennes
- Coopération transfrontalière et internationale

❖ Commission "Finances et Ressources" composée de 8 membres, et ayant compétence en matière de :

- Ressources humaines
- Finances
- Affaires juridiques
- Logistique et bâtiments départementaux
- Patrimoine, gestion foncière et immobilière,
- Systèmes d'information
- Protocole
- Administration générale
- Communication
- Sécurité incendie

- procède à la désignation des conseillers départementaux siégeant au sein des commissions thématiques comme suit :

* **Commission "Solidarités"** (10 membres)

Mme AMAH Marie-José
 Mme BOURSIER Catherine
 Mme AL KATTANI Marie
 Mme BARREAU Jennifer
 Mme LUPO Rosemary

Mme SILVANI Silvana
 Mme PAYEUR Valérie
 Mme SCAGLIA Sylvaine
 Mme HUGO-CAMBOU Alexandra
 M. BINSINGER Luc

* **Commission "Jeunesse, Education et Culture"** (8 membres)

| | |
|-------------------|---------------------|
| Mme DUVAL Sylvie | M. DE CARLI Serge |
| M. ADAM Lionel | Mme KRIER Catherine |
| M. PERRIN Anthony | M. GARCIA Laurent |
| M. ZANARDO Jacky | Mme LASSUS Anne |

* **Commission "Territoires et Citoyens"** (10 membres)

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| M. MARIETTE Sylvain | M. TROMBINI Bruno |
| Mme BARDOT Audrey | M. DESSEIN Jean-Pierre |
| M. MARTIN-TRIFFANDIER Emilien | M. VARIN Christopher |
| Mme BALON Sylvie | M. MARCHAL Michel |
| M. CORZANI André | M. BAZIN Thibault |

* **Commission "Développement et Attractivité"** (9 membres)

| | |
|-----------------------|---------------------|
| M. CAPS Antony | Mme SILVESTRI Annie |
| M.HAMEN Vincent | M. PENSALFINI Eric |
| Mme THIRION Barbara | Mme LALANCE Corinne |
| M.LAMOTTE Séverin | Mme ENGEL Nathalie |
| Mme POPLINEAU Monique | |

* **Commission "Finances et Ressources"** (8 membres)

| | |
|---------------------|----------------------------|
| M. SCHNEIDER Pascal | M. BERTELLE Bernard |
| Mme PILOT Michèle | Mme FIAT Caroline |
| M. KIEFFER Denis | Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine |
| M. HABLOT Stéphane | M. LOCTIN Jean |

- décide de fixer à six le nombre de ses commissions territoriales,
- détermine la répartition des commissions territoriales en fonction de la répartition des cantons adossée à la carte intercommunale comme suit :

❖ **Commission territoriale de Longwy :**

Cantons de Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt.

❖ **Commission territoriale de Briey :**

Cantons de Jarny, Pays de Briey, Villerupt.

❖ **Commission territoriale du Val de Lorraine :**

Cantons Entre Seille et Meurthe, Pont-à-Mousson, Val de Lorraine Sud, Nord Toulais, Jarny, Grand Couronné.

❖ **Commission territoriale de Terres de Lorraine :**

Cantons Meine au Saintois, Neuves-Maisons, Nord Toulais, Toul.

❖ **Commission territoriale du Grand Nancy :**

Cantons de Jarville-la-Malgrange, Laxou, Nancy 1, Nancy 2, Nancy 3, Saint-Max, Vandoeuvre-lès-Nancy, Val de Lorraine Sud, Grand Couronné.

❖ **Commission territoriale du Lunévillois :**

Cantons de Baccarat, Lunéville 1, Lunéville 2, Meine au Saintois, Jarville-la-Malgrange.

- décide que tous les conseillers départementaux d'un même territoire ainsi que le conseiller départemental délégué de territoire désigné par le.la président.e du conseil départemental siègent dans les commissions territoriales.

-- oo0oo--

La séance est suspendue à 10h45 pour que les commissions intérieures procèdent à l'élection de leur.e président.e, de leur.e vice-président.e et de leur secrétaire.

-- oo0oo--

La séance reprend à 11h13.

- prend acte des désignations opérées au sein des commissions :

* **Commission "Solidarités" :**

| | |
|--------------------|----------------------|
| Président.e : | Mme BARREAU Jennifer |
| Vice-Président.e : | Mme SILVANI Silvana |
| Secrétaire : | AMAH Marie-José |

* **Commission "Jeunesse, Education et Culture"**

| | |
|--------------------|-------------------|
| Président.e : | M. DE CARLI Serge |
| Vice-Président.e : | M. ADAM Lionel |
| Secrétaire : | Mme DUVAL Sylvie |

* **Commission "Territoires et Citoyens"**

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| Président.e : | M. MARTIN-TRIFFANDIER Emilien |
| Vice-Président.e : | M. TROMBINI Bruno |
| Secrétaire : | M. DESSEIN Jean-Pierre |

*** Commission "Développement et Attractivité"**

| | |
|--------------------|---------------------|
| Président.e : | M. LAMOTTE Séverin |
| Vice-Président.e : | Mme SILVESTRI Annie |
| Secrétaire : | M. CAPS Antony |

*** Commission "Finances et Ressources"**

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Président.e : | Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine |
| Vice-Président.e : | M. KIEFFER Denis |
| Secrétaire : | Mme FIAT Carolione |

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-350 - Adoption du règlement intérieur du conseil départemental

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L3121-8,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

Adopté à la majorité,

- adopte le règlement intérieur du conseil départemental dont le texte est joint à la présente délibération.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-351 - Composition et moyens des groupes politiques

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3121-24 et L.3121-24-1,

Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par madame Michèle PILOT, représentante du groupe Socialiste, Ecologiste, Républicain et Citoyen (SERCi) ;

Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par monsieur Luc BINSINGER, représentant du groupe de l'Union de la Droite et du Centre (UDC)

Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par monsieur André CORZANI, représentant du groupe Front de Gauche et Républicain (FDGR) ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- propose de fixer à 3 le nombre de conseillers/conseillères nécessaires pour constituer un groupe,
- prend acte de la constitution des groupes politiques et de la liste de leurs membres respectifs.

Socialiste, Ecologiste, Républicain et Citoyen (SERCi) : 20 membres

Madame Michèle PILOT, représentante du groupe Socialiste, Ecologie, Républicain et Citoyen

| | |
|--------------------|----------------------------|
| ADAM Lionel | HAMEN Vincent |
| AL-KATTANI Marie | KHIROUNI Chaynesse |
| AMAH Marie-José | KIEFFER Denis |
| BALON Sylvie | LAMOTTE Séverin |
| BARDOT Audrey | MARIETTE Sylvain |
| BARREAU Jennifer | MARTIN-TRIFFANDIER Emilien |
| BOURSIER Catherine | PERRIN Anthony |
| CAPS Antony | SCHNEIDER Pascal |
| DUVAL Sylvie | THIRION Barbara |

Monsieur HABLOT Stéphane est apparenté au groupe Socialiste, Ecologiste, Républicain et Citoyen.

Union de la Droite et du Centre (UDC) – 16 membres

Monsieur Luc BINSINGER, représentant du groupe de l'Union de la Droite et du Centre

| | |
|-----------------------|------------------------|
| BAZIN Thibault | LEMAIRE-ASSFELD Sabine |
| DESSEIN Jean-Pierre | LOCTIN jean |
| ENGEL Nathalie | MARCHAL Michel |
| GARCIA Laurent | PAYEUR Valérie |
| HUGO-CAMBOU Alexandra | PENSALFINI Eric |
| KRIER Catherine | SCAGLIA Sylvaine |
| LALANCE Corinne | VARIN Christopher |
| LASSUS Anne | |

Front de Gauche et Républicain : 10 membres

Monsieur André CORZANI, représentant du groupe Front de Gauche et Républicain.

| | |
|-------------------|-----------------|
| BERTELLE Bertrand | SILVANI Silvana |
| DE CARLI Serge | SILVESTRI Annie |
| FIAT Caroline | TROMBINI Bruno |
| LUPO Rosemary | ZANARDO Jacky |

Madame Monique POPLINEAU est apparentée au groupe Front de Gauche et Républicain.

- décide d'affecter des moyens humains aux groupes d'élus au prorata de leur importance numérique et dans la limite du montant globale de 30% du montant total des indemnités versées aux membres du conseil départemental,
- décide la mise à disposition des moyens matériels aux groupes d'élus et des moyens individuels aux conseillers départementaux :

Les moyens matériels affectés aux groupes :

- un ou plusieurs bureaux appropriés dans les locaux du Département, agencés avec mobilier,
- un poste de travail, par collaborateur, composé d'un ordinateur relié à un copieur, d'un téléphone fixe,
- des fournitures de bureaux (papier en-tête, enveloppes...),
- frais d'affranchissement, timbres, documentation.

Les moyens individuels aux élus :

Equipement informatique, hors consommable :

- équipement de type tablette (équipée de l'application Kbox pour la réception des rapports du président) **ou** micro-ordinateur portable aux élus/élues qui en feront explicitement la demande.

Ce matériel est mis à disposition des élus/élues pendant la durée de leur mandat avec restitution à l'issue de celui-ci.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-352 - Conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental - Indemnités de fonction

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3123-15 à L.3123-19-3,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection du.de la président.e du conseil départemental,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection des membres de la commission permanente,

Considérant qu'il appartient au conseil départemental de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte le montant des indemnités de fonction de présidente, de vice-présidents/vice-présidentes et de conseillers départementaux/conseillères départementales, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

| Fonctions | Base |
|---|---|
| Présidente : | 45% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique |
| Vice-présidents/vice-présidentes : | indemnité maximale de conseiller majorée de 40% |
| Conseillers départementaux/conseillères départementales : | indemnité maximale de conseiller majorée de 6,5% |

- précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget,

- précise que ces taux d'indemnité de fonction entreront en vigueur à la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire.

TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LA MANDATURE DE 2015 A 2021 (Article L.3123-15-1 du code général des collectivités territoriales)

| | | |
|---|--|------------------------------|
| Président.e du conseil départemental | Majoration de 30 % de la base de référence | Indemnité brute : 5 056,25 € |
| 13 vice-président.es du conseil départemental | Indemnité maximale de conseiller majorée de 40% | Indemnité brute : 3 267,12 € |
| 32 membres de la commission permanente | Indemnité maximale de conseiller majorée de 6,5% | Indemnité brute : 2 485,33 € |

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-353 - Conditions d'exercice du mandat de conseiller départemental - Droit à la formation

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3123-10 ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant égal à 40 000 € (2%) du montant des indemnités des élus,
- précise que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formations ;
 - dépôt préalable de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte du Département ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses sur la base de la délibération relative aux frais de déplacement des élus en vigueur ;
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base équitable entre les élus.
- précise que les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :
- les fondamentaux de l'action publique locale et les compétences du département ;
 - les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
 - les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, ...)
- décide de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet,
- prend acte du droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-354 - Indemnités de déplacement et mandats spéciaux des conseillers départementaux

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3123-19,

Vu le décret modifié n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte les modalités de remboursement des frais et indemnités de déplacement des conseillers départementaux.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-355 - Election des membres de la commission d'appels d'offres (CAO)

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-5,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- prend acte que la présidente du conseil départemental désigne Monsieur Pascal SCHNEIDER pour présider la commission d'appel d'offres,
- procède, à main levée, à l'élection des représentants du conseil départemental à la commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la répartition proportionnelle au plus fort reste :

Liste Socialiste, Ecologiste, Républicain et Citoyen :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------|---------------------|
| Mme BOURSIER Catherine | Mme DUVAL Sylvie |
| M. ADAM Lionel | M. MARIETTE Sylvain |

Liste de l'Union de la Droite et du Centre :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------|--------------------|
| M. MARCHAL Michel | M. BINSINGER luc |
| Mme SCAGLIA Sylvaine | M. PENSALFINI Eric |

Liste du groupe Front de Gauche et Républicain :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|-----------------------|
| M. BERTELLE Bernard | Mme POPLINEAU Monique |

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-356 - Adoption du règlement de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- adopte le règlement de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-357 - Election des représentants du conseil départemental au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-24 et suivants,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- détermine les modalités de scrutin suivantes pour l'élection de ses représentants au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) :
 - les représentants du conseil départemental seront au nombre de 17 titulaires, dont la présidente du conseil départemental et de 17 suppléants, élus à la suite des titulaires,
 - en cas d'absence d'un titulaire, le 1er suppléant de la liste sera appelé à le remplacer, et ainsi de suite dans l'ordre de la liste des suppléants,
 - les listes de candidatures peuvent être incomplètes,

- les sièges de titulaires et de suppléants seront attribués dans l'ordre des candidatures,
- élit les représentants suivants, en plus de la présidente du conseil départemental, membre de droit :
 - Titulaires (16 sièges)
 - Suppléants (17 sièges)
- décide à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour élire ses représentants.

Liste Socialiste Ecologiste Républicain Citoyen

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------|--------------------------------|
| M. CAPS Antony | Mme BARDOT Audrey |
| Mme DUVAL Sylvie | M. PERRIN Anthony |
| M. SCHNEIDER Pascal | Mme BOURSIER Catherine |
| M. HAMEN Vincent | M. KIEFFER Denis |
| M. ADAM Lionel | M. HABLOT Stéphane |
| Mme PILOT Michèle | Mme BALON Sylvie |
| M. LAMOTTE Séverin | M. MARTIN-TRIFFANDFIER Emilien |
| Mme BARREAU Jennifer | Mme AMAH Marie-José |

Liste Union de la Droite et du Centre

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|----------------------|
| Mme KRIER Catherine | M. GARCIA Laurent |
| Mme HUGO-CAMBOU Alexandra | M. LOCTIN Jean |
| M. MARCHAL Michel | Mme PAYEUR Valérie |
| M. DESSEIN Jean-Pierre | Mme ENGEL Nathalie |
| M. PENSALFINI Eric | Mme SCAGLIA Sylvaine |

Liste Front de Gauche et Républicain

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|-----------------------|
| M. BERTELLE Bernard | Mme SILVESTRI Annie |
| M. TROMBINI Bruno | Mme SILVANI Silvana |
| M. DE CARLI Serge | Mme FIAT Caroline |
| Mme LUPO Rosemary | Mme POPLINEAU Monique |

- prend acte que la présidente désigne Monsieur Bernard BERTELLE pour présider le conseil d'administration du SDIS.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2021-358 - Désignation au conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH)

Rapporteur : Mme Chaynesse KHIROUNI

Vu le code de la construction de l'habitation, et notamment ses articles R.421-4 et R 421-5-II,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le conseil départemental,

A l'unanimité,

- fixe à 23 le nombre de membres du conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat,
- décide, à l'unanimité, de procéder à main levée pour désigner ses 6 représentants siégeant au sein du conseil d'administration de Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) :

Sont désignés :

- Mme KHIROUNI Chaynesse
 - Mme BOURSIER Catherine
 - Mme BALON Sylvie
 - Mme KRIER Catherine
 - Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine.
 - M. BERTELLE Bernard
- décide de désigner lors de la commission permanente de septembre prochain :
 - 7 personnalités qualifiées, dont deux élus communaux ou membres d'un EPCI qui ne soient pas par ailleurs conseillers départementaux :
 - 1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54